

# RÉALISER UN ENTRETIEN PROFESSIONNEL : COMMENT S'Y PRENDRE ?

## OBJECTIFS

**Préparer et mener un entretien professionnel**

**Comprendre les enjeux des entretiens professionnels**

**Construire des outils individualisés au regard des impératifs réglementaires**

## CONTENU

- Qu'est-ce qu'un entretien professionnel ?
- Les objectifs et l'importance des entretiens professionnels
- Le cadre réglementaire
- Les attentes et les craintes liées aux entretiens
- Les bonnes pratiques pour réussir un entretien professionnel
- La posture de manager
- Les étapes de préparation (objectifs, questions, logistique)
- Les conditions de mise en œuvre, les erreurs à éviter
- Structure de l'entretien : introduction, développement, conclusion
- Différencier l'entretien annuel de l'entretien professionnel

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Méthode active, échanges entre les participants, réflexions communes - brainstorming, apports théoriques, cas pratiques, mises en situation - simulation d'entretiens

## MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Présentation Powerpoint, support papier remis aux participants, exercices

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratiques, tour de table pour mesurer les capacités acquises par les stagiaires, quizz avec kahoot en fin de session, auto-évaluation en début et fin de session, formulaire de satisfaction en fin de formation

## FORMATEUR / RESPONSABLE DE STAGE

Juriste sociale et conseillère RH au Cerfrance Poitou-Charentes



Chef(fe) d'entreprise, employeur(se) de main-d'œuvre et cadre ayant des fonctions en ressources humaines

## PRÉ-REQUIS

Avoir des salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté.



1 JOUR (7H)



287 €\* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 21 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise,** une prise en charge est également possible pour vos salariés.

\*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts



**Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.**

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet [www.poitoucharentes.cerfrance.fr](http://www.poitoucharentes.cerfrance.fr) [via cette page >](#)
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : [formationclient@pch.cerfrance.fr](mailto:formationclient@pch.cerfrance.fr)